

La médiation en milieu scolaire en France : Entre prévention et sécurité : une place laborieuse à trouver.¹

Marianne Souquet

*“ Si on veut vraiment obtenir la paix dans le monde,
il faut commencer par enseigner la coopération aux enfants.”*
Gandhi

1. Contexte historique : émergence de la médiation en milieu scolaire et développement jusqu'à ce jour

Les premières expériences de médiation scolaire en France datent du début des années 90. Un nombre restreint de projets expérimentaux, la plupart du temps à l'initiative d'enseignants, de militants de la médiation ou de mouvements pour la non violence se sont mis en place, puis l'Etat a apporté son soutien. Dans un premier temps, nous rapporterons ces premières expériences puis nous exposerons les développements plus récents.

a. Les premières expériences

Nous distinguerons deux types de projets : des projets sociétaux et des projets institutionnels.

- les initiatives sociétales

Les premiers de ces projets ont été initiés par des associations de médiation sociale. C'est le cas du Centre de Médiation et de Formation à la Médiation (CMFM), organisation de médiation pénale et sociale². Ce groupe a notamment mis en place, en collaboration avec une association de médiation, BLOIS MEDIATION, un projet de médiation scolaire dans un collège de la ville de Blois³. Plusieurs classes et des membres volontaires de la communauté éducative ont reçu une formation à la médiation scolaire. Un certain nombre d'élèves formés jouaient le rôle de médiateurs dans le collège.

Le plus important de ces projets, tant par la taille que par la recherche impliquée, est celui réalisé par l'Association de Médiation de Lyon (AMELY) en collaboration avec le GLYSI. Dès 1993, cette association a commencé à développer la médiation dans deux collèges de la région de Lyon et de Rouen⁴. Ces projets consistaient en une période de sensibilisation de plusieurs classes puis en la mise en place d'une instance de médiation-élèves pour gérer les conflits mineurs entre élèves et d'une instance de médiation-adultes pour gérer les conflits entre adultes de la communauté éducative et parents. L'expérience a pris de l'ampleur dans le cadre d'une recherche-action financée par l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du

¹ SOUQUET M., "La médiation en milieu scolaire en France : Entre prévention et sécurité : une place laborieuse à trouver », in *Médiation et jeunesse : Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones*, sous la direction scientifique de Jean MIRIMANOFF, Larcier, Belgique, septembre 2013

² MORINEAU J., "Les champs d'application de la médiation" Centre de Médiation et de Formation à la Médiation, document dactylographié, juin 1995

³ BENOIT-HAMELIN J., CORMIER F., LAUMOND I., "Médiation de quartier à Blois. A la recherche de lien social" *Non-violence Actualités*, avril 1996

⁴ BONAFE-SCHMITT J-P., "La médiation en milieu scolaire: les expériences des Minguettes et de Saint Etienne du Rouvray" in "Actes de l'Université d'été "La médiation dans l'école et dans la cité" Ecole Nationale Supérieure de Police-Université Lumière, 29/8-2/9/1994

Ministère de l'Education Nationale⁵. L'équipe a mis en place des instances de médiation entre élèves dans des écoles primaires, des collèges et des lycées situés dans des Zones d'Education Prioritaire⁶.

Parallèlement, quelques professionnels de la médiation proposaient des formations à la médiation scolaire à des établissements scolaires ou à des organismes de formation pour les enseignants. Un nombre limité d'instances de médiation dans les établissements a vu le jour à la suite de ces formations⁷.

Enfin des organisations du mouvement pacifiste sont également à l'origine d'expériences de médiation scolaire. Citons en exemple le Mouvement International de Réconciliation dont deux membres enseignantes, Babeth Diaz et Brigitte Liatard, ont mis en place une expérience de médiation dans un collège privé de Sarcelles⁸. Des élèves volontaires de cinquième formés à la médiation tenaient une permanence dans la cour de récréation à l'heure du déjeuner. Cette expérience, la plus ancienne à notre connaissance en France, a donné lieu à un ouvrage très complet, véritable mode d'emploi de la médiation par les élèves, destiné aux membres des communautés éducatives⁹. A ce jour, ce projet est celui qui a pris le plus d'ampleur en France ; il a donné naissance à l'association « Générations Médiateurs »¹⁰.

- les initiatives institutionnelles

A côté de ces initiatives sociétales, le Ministère de l'Education Nationale a lancé ses propres projets de médiation en milieu scolaire.

En 1994, à la suite de Tables Rondes, un certain nombre de propositions ont été retenues, notamment la désignation d'un médiateur dans chaque Rectorat et chaque Inspection Académique et la création d'une instance de médiation composée de personnels éducatifs et d'élèves dans chaque collège et chaque lycée¹¹. Il revenait aux Recteurs de décider des modalités de mise en place. Ce système a plus ou moins fonctionné selon les académies. Par contre, le Ministre de l'Education Nationale a décrété un Médiateur de l'Education Nationale et des médiateurs académiques dès la fin de l'année 1998¹². Des instructions précisaient les modalités de fonctionnement du dispositif de médiation au sein de l'institution¹³. L'un des objectifs était « *d'insuffler un esprit, une attitude faite de respect, d'écoute, d'explication* ». Le modèle retenu, qui est encore en vigueur aujourd'hui, s'inspire de celui du Médiateur de la République. Les médiateurs reçoivent des réclamations émanant des usagers et des agents et émettent des recommandations aux services ou établissements concernés. Bien que l'« *esprit indépendant* » des médiateurs soit précisé dans ce texte, on est en droit de se poser des questions sur la neutralité des médiateurs nommés par l'institution et appartenant à celle-ci. Notons cependant cette volonté de l'institution de glisser vers une culture de l'explicatoire plutôt que du contradictoire.

⁵ BONAFE-SCHMITT (J-P) en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", GLYSI, Université Lumière-Lyon II, juin 1997

⁶ BONAFE-SCHMITT J.-P., *La médiation scolaire par les élèves*, E.S.F., Issy-les-Moulineaux, 2000

⁷ A titre d'exemple, nous citerons quelques-uns des individus ou des organismes qui offraient des programmes de formation à la médiation scolaire : CMFM (Centre de Médiation et de Formation à la Médiation) , à Paris, AMELY, à Lyon, le MIR, à Paris, l'Association RESONANCES, région PACA, Marianne SOUQUET, régions PACA et Languedoc-Roussillon, le SPI, à Versailles, Annie TEL-BOIMA, Formation Conseil à Grenoble

⁸ LIATARD B., DIAZ B., "Dans un collège de Sarcelles-"M" comme Médiateurs" *Non-Volence Actualités*, décembre 1994

⁹ DIAZ B., LIATARD-DULAC B., "*Contre-violence et mal-être: la médiation par les élèves*", Nathan, Paris, 1998

¹⁰ Site internet: <http://www.gemediat.org>

¹¹ FO-Lycées et Collèges, supplément n°6 au n°205/1994

¹² FO, Journal Officiel de la République Française, 2 décembre 1998, n° 98-1082

¹³ BO, Bulletin officiel de l'Education Nationale, n°2 du 14 janvier 1999

A cette même époque, quelques centres de formation pour les enseignants organisent des stages de sensibilisation ou de formation à la médiation en milieu scolaire¹⁴. Certains chefs d'établissement créent des instances de médiation dans leur collège ou leur lycée pour lutter contre les phénomènes de violence. Des assistantes sociales de l'Education Nationale sont aussi à l'origine de projets de médiation scolaire¹⁵. Une autre expérience financée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine mérite d'être citée. Une quarantaine de « médiateurs éducatifs » recrutés pour être à la disposition d'une vingtaine d'établissements scolaires des Hauts-de-Seine avaient pour rôle de « *gérer les conflits courants entre les élèves et intervenir ou s'interposer -avec sang froid et pondération- en cas de manifestations individuelles ou collectives de violence* »¹⁶. Ils recevaient une formation d'une trentaine d'heures qui comprenait de la médiation.

D'autres expériences appelées médiation s'apparentaient plus à du tutorat. Nous citerons celle des professeurs-médiateurs de l'Académie du Nord-Pas-de-Calais dont le rôle était de soutenir les élèves en difficulté. Ils répondaient à trois objectifs : relais d'information, rétablissement des relations et résolution de conflits¹⁷.

Enfin, dans certaines académies, des « parents-relais », « médiateurs-familiaux » ou « médiateurs interculturels », extérieurs à l'Education Nationale, avaient pour rôle de faciliter la communication entre l'institution et les familles d'origine étrangère et aider les enseignants dans l'organisation d'activités extra-scolaires¹⁸. Dans ce même courant, le Ministère de l'Education Nationale avait institué des médiateurs scolaires dont le rôle était de faciliter « *le dialogue entre les enseignants et les familles de langue et de culture étrangères* »¹⁹.

Parallèlement, depuis 1992, de nombreux plans de lutte contre la violence à l'école ont été élaborés par les Ministres de l'Education Nationale successifs²⁰. Ces plans prévoient différents types de mesures : des recrutements supplémentaires, des partenariats Education Nationale-Police-Justice, des avantages pour les enseignants qui acceptent de travailler dans les zones sensibles, une réduction de la taille des établissements, la mise en service d'un numéro « SOS violence », des classes relais pour les élèves en difficulté, l'aggravation des sanctions pénales pour des faits de violence commis à l'intérieur des établissements scolaires ou aux alentours... Parmi ces mesures, on peut noter de temps à autre des réponses type médiation, en 1995 notamment, la création de postes de médiateurs.

L'idée de médiation est donc présente dès le début des années 1990, une certaine volonté aussi. On peut remarquer que la plupart des médiateurs mis en place ont aussi une autre fonction, en général éducative.

b. Les développements plus récents

Cela fait donc pratiquement vingt ans que les premières expériences françaises ont été mises en place.

Force est de constater qu'en France, à l'heure actuelle, si les médiateurs institutionnels

¹⁴ AUGER M-T., "Expériences de médiation en collège" *Pratiques Corporelles*, n°111/1996, cité par BONAFE-SCHMITT J-P., en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", GLYSI, Université Lumière-Lyon II, op.cit.

¹⁵ ESTORY M., "Projet de médiation scolaire", Inspection Académique de la Haute-Garonne-Service Social des Elèves, 1995, cité par BONAFE-SCHMITT J-P., en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", GLYSI, Université Lumière-Lyon II, op.cit.

¹⁶ MAURIOL M., "Médiateurs Educatif: l'expérience des Hauts-de-Seine", *Médiation, la lettre de la Médiation en langue française*, Boutique de Droit de Lyon, n°30, Septembre 1998

¹⁷ VERFAILLIE B., "Médiateur, une fonction d'avenir", *Le Monde de l'Education*, Mars 1996

¹⁸ LAMARRE A., "Des médiateurs familiaux" in "Médiation scolaire", ASCAMI, Montbéliard, cité par BONAFE-SCHMITT J-P., en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", GLYSI, Université Lumière-Lyon II, op.cit.

¹⁹ "Renforcement du dialogue entre les établissements et les parents d'élèves" Circulaire n°96-117 du 25/4/96, cité par BONAFE-SCHMITT J-P., en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", GLYSI, Université Lumière-Lyon II, op.cit.

²⁰ "Retour sur vingt ans de plans de lutte contre la violence scolaire", *Le Monde*, Société, le 07 avril 2010

sont maintenant réellement mis en place et repérables, pour ce qui est des médiations par les acteurs eux-mêmes, membres de l'équipe éducative ou élèves, nous en sommes encore à un stade de balbutiement et la plupart des initiatives restent hétérogènes et isolées. S'il y a eu une sorte d'engouement dans les années 90 pour cette proposition de culture différente de la gestion des relations et des conflits, une approche éducative, les années 2000 ont plutôt marqué un recul et l'approche sécuritaire semble avoir pris le pas. Plus récemment, devant l'échec de la prévention de la violence, un intérêt naît à nouveau pour les projets de médiation.

- **Sur le plan institutionnel :**

Certaines structures perdurent, tel le médiateur de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et d'autres ont été mises en place ces dernières années pour tenter de répondre à la problématique de la violence croissante.

Le Médiateur de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur et ses représentants académiques :

Cette institution est maintenant bien rôdée. Depuis juillet 2009, Monique Sassier a été nommée à cette fonction. Cette nomination nous semble porter beaucoup d'espoir pour le développement de la médiation dans l'institution scolaire. En effet, Monique Sassier, anciennement Directrice Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a été responsable du projet d'institutionnalisation de la médiation familiale en France²¹. Elle a présidé le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale qui a donné lieu à la création du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial. Et si la médiation en milieu scolaire connaissait le même développement ? En tout cas, notre impression est que Monique Sassier tente de donner cette impulsion.

Une équipe nationale composée de sept personnes et 49 médiateurs académiques assurent cette mission, tous d'anciens professionnels du monde de l'éducation. Des mots mêmes de Monique Sassier : « *Ce choix est un choix historique fait il y a dix ans : choisir à la fois d'anciens professionnels qui deviennent médiateurs et pour lesquels, j'ai tâché de déplacer le centre de gravité du côté de la médiation* »²².

Le médiateur de l'Education Nationale rend un rapport annuel avec des recommandations. Dans son rapport de 2011, la médiatrice de l'Education Nationale note : « *Le «quotidien des classes» échappait jusque-là de fait au champ d'intervention du médiateur. Ce n'est plus le cas. Le médiateur se félicite de cette évolution, qui rapproche son action du cœur même du service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.* »²³ Voici un bel espoir !

Les médiateurs de réussite scolaire²⁴ :

Devant la montée de l'absentéisme et du décrochage scolaire, le gouvernement a mis en place en février 2009 des médiateurs de réussite scolaire.

Trois à cinq médiateurs de réussite scolaire par établissement participent activement à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens entre école et famille, dans plus d'un millier d'établissements choisis pour leur forte exposition au phénomène d'absentéisme.

La mission des médiateurs de réussite scolaire est :

- « *de participer, sous l'autorité des conseillers principaux d'éducation, au repérage et au traitement des absences lors des heures de cours. Ils soutiennent au quotidien les projets de lutte contre l'absentéisme menés dans les établissements,*

²¹ SASSIER M., *Construire la Médiation Familiale*, Ed Dunod 2001

²² SASSIER M., "Regard sur l'évolution du métier de médiateur familial", *Journée nationale d'étude APMF*, Avignon, le 4 février 2011

²³ *Rapport du Médiateur de l'Education Nationale*, Année 2011

²⁴ Site internet : <http://www.education.gouv.fr/cid23676/mediateurs-de-reussite-scolaire-dans-le-second-degre.html>

- *d'organiser dans l'établissement des actions d'aide à la parentalité permettant notamment d'accompagner les familles concernées et de les informer des exigences scolaires et réglementaires de l'institution,*
- *d'appuyer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage en créant un lien fort avec les familles dans et hors de l'établissement sur le mode de l'alerte et du contact direct vers les parents dès le constat de la situation d'absentéisme,*
- *d'établir des relations avec les collectivités locales, les associations de quartier spécialisées dans l'accompagnement social et les coordonnateurs de la réussite éducative. »*

On voit ici que ces médiateurs de réussite scolaire ont certes une action de médiation, mais surtout une action de contrôle. De plus il nous paraît regrettable que ces médiateurs ne reçoivent aucune formation formelle à la médiation.

Les équipes mobiles de sécurité (EMS)²⁵ :

En septembre 2009, suite à des incidents de violence grave, les Ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales mettent en place un plan de sécurisation des établissements scolaires. Dans ce plan, est incluse la création d'Equipes Mobiles de Sécurité, composées d'agents de l'Education Nationale et de policiers, aujourd'hui coordonnées par Eric Debarbieux. Ces équipes accompagnent les établissements scolaires dans les gestions de crise. Il s'agit d'un plan d'action visant à la sécurisation des établissements scolaires et à leur sanctuarisation.

Ces équipes ont pour mission :

- *d'aider à l'élaboration du diagnostic de sécurité des établissements ;*
- *de prévenir la délinquance scolaire et dissuader systématiquement pour réduire les tensions manifestes liées au non respect de la discipline, de la règle ou de l'autorité ;*
- *d'intervenir de façon ciblée en milieu scolaire dans le but de renforcer l'action des équipes de direction et d'encadrement (vie scolaire) de l'établissement dans des contextes de crises ou de fortes tensions ;*
- *d'agir immédiatement à la suite d'un incident grave ou de troubles majeurs en milieu scolaire.*

Il est clair ici qu'il s'agit ici d'un dispositif dont l'objectif est d'assurer la sécurité des établissements scolaires.

Les assistants de prévention et sécurité²⁶ :

Plus récemment encore, à la fin de l'année 2012, face à l'augmentation des incidents de violence dans les établissements scolaire, des médiateurs chargés de lutter contre les violences scolaires sont affectés dans les établissements les plus difficiles. Le Ministre de l'Education a déclaré : *« Nous sommes en train de concevoir un nouveau métier de médiateurs qui en même temps assurent l'ordre, et qui seront affectés dans ces établissements les plus difficiles »*.

Leur mission est de lutter contre les violences scolaires, en renforçant les actions de prévention et de sécurité conduites au sein des établissements. Ils sont mis en place dans les établissements où l'absentéisme et les incidents sont fréquents. *« Il y a des établissements dans notre pays, très particuliers, qui ont plus de quatre incidents graves par an. Nous ne pouvons pas admettre que des professeurs et des élèves soient en insécurité dans nos établissements. »* □

²⁵ "Vademecum" Equipes Mobiles de Sécurité (EMS)

²⁶ Bulletin officiel de l'Education Nationale n°32, 6 septembre 2012, www.education.gouv.fr

Un aspect positif de ce nouveau dispositif est que les personnels sont formés avant d'aller sur le terrain et qu'une formation continue est prévue. Bien que ce nouveau dispositif semble se situer plus dans la prévention que le précédent, qui est maintenu, on voit que ce nouveau métier est loin de la médiation dans laquelle les acteurs sont responsabilisés.

Ces initiatives de l'Etat, qui se sont succédées depuis une dizaine d'année et dont nous avons fait une liste non exhaustive, tentent de prévenir la violence ; aussi importantes soient-elles, elles insistent peu sur le travail en amont, d'une véritable prévention et encore moins d'une éducation.

- **Les projets de médiation par les acteurs eux-mêmes et le secteur associatif**

Il s'agit ici d'expériences isolées, hétérogènes qui continuent à se mettre en place, en général à l'initiative de quelques personnes ou associations militantes. A ce jour, à notre connaissance, il n'existe aucun recensement de ces initiatives. Nous n'avons donc aucun élément numérique. Par contre, une association s'est développée grandement, « Génération Médiateurs » ; approximativement 30 000 élèves auraient été sensibilisés à l'approche médiation et 3 000 auraient été médiateurs, selon les fondatrices, Babette Diaz et Brigitte Liatard qui, en 2010, ont créé une nouvelle association, MédiActeurs Nouvelle Génération²⁷.

Nous listerons ici les types de projets existant qui sont d'une grande diversité ; ils sont une véritable « palette d'activités au service de l'éducation à la citoyenneté²⁸. »

Pour plus de clarté, nous distinguons les instances de médiation et les activités de médiation, comme le propose Jean-Pierre Bonafé-Schmitt²⁹.

Les instances de médiation donnent lieu à des médiations formelles par des médiateurs reconnus et formés, auxquels les personnes en conflit font appel volontairement. Les activités de médiation sont informelles et pratiquées dans un autre contexte ; elles comprennent l'utilisation de techniques dans l'esprit et selon les concepts de base de la médiation, par des personnes souvent sensibilisées, mais pas nécessairement formées, qui n'interviennent pas en tant que médiateurs légitimés.

Un autre terme peut remplacer celui d'activité de médiation ; il nous paraît encore plus approprié. Il s'agit du terme « approche-médiation », utilisé par une médiatrice familiale française, Michèle Savourey³⁰.

Les instances de médiation :

- la médiation « par les pairs » pour gérer les conflits mineurs entre élèves,
- la médiation par des adultes de la communauté éducative pour gérer les conflits entre élèves,
- la co-médiation adulte/élève pour gérer les conflits entre élèves,
- la médiation par des adultes pour gérer les conflits entre adultes,
- la co-médiation adulte/élève pour gérer les conflits entre professeur et élève,
- la médiation famille-école pour gérer les relations entre la famille et l'institution.

Activités de médiation ou approche-médiation :

- l'« infusion » de la culture médiation dans la classe, notamment dans la gestion de la classe et de la discipline par les adultes, dans l'organisation de la vie

²⁷ Site internet : <http://www.mediacteurs.com>

²⁸ SOUQUET M., "Une palette d'activités au service de l'éducation à la citoyenneté", in *Les Médiations en milieu scolaire*, Les Politiques Sociales, n°1 et 2, 2005

²⁹ Ibidem

³⁰ BRISSON P., SAVOUREY M., *Protection de l'enfance et de la jeunesse: Comment accompagner la famille autrement – L'approche-médiation : Principes, Méthodologie*, Chronique Sociale, Lyon, 2012

- relationnelle à l'école,
- l'« intégration » de la culture médiation au programme, notamment par ateliers de sensibilisation à la médiation, à la gestion coopérative des conflits et à la communication constructive pour les élèves,
- un point écoute
- des ateliers de théâtre-forum, etc...

Nous développerons plus loin, par des exemples concrets, les plus innovants de ces projets qui n'ont pas ou ont été peu décrits jusqu'à présent.

2. Objectifs et fondements

Après ce catalogue historique des projets de médiation, ou assimilés, dans les établissements scolaires, nous allons tenter d'étudier les logiques, les fondements et objectifs qui ont amenés et amènent encore aujourd'hui la mise en place de ces projets ou aussi le manque de mise en place. Ces objectifs ont-ils changé au cours de ces quelque 20 ans d'histoire de la médiation en milieu scolaire en France ?

a. Au départ

A la fin des années 1980, on a commencé à assister à une montée de la violence dans les établissements scolaires, notamment dans la tranche d'âge 10-15 ans, en Amérique du Nord d'abord, puis l'Europe a suivi. La médiation scolaire est née, dans un premier temps, pour prévenir la violence dans les établissements scolaires.

En France, en 1994, la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du Ministère de l'Education Nationale (DEP) et l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) ont lancé un appel d'offre pour étudier les violences à l'école. Si les premières conclusions de l'appel d'offre montraient alors que les phénomènes de violence rapportés par les médias restaient très isolés et que les principaux acteurs, jeunes et adultes, estimaient le climat plutôt bon, néanmoins on pouvait lire : « *près de la moitié des élèves se déclarent victimes de manque de respect* » ; d'autre part les équipes éducatives étaient gênées par un nombre croissant d'incivilités (grossièreté, injures, bousculades), et les élèves se plaignaient d'injustice et d'arbitraire. Le sentiment d'insécurité augmentait et n'a cessé d'augmenter depuis. Les collèves semblaient les plus touchés.³¹ Après plusieurs années de travail des équipes de recherche, les coordinateurs du projet concluent : « *La violence à l'école n'est pas une tragédie, une fatalité, elle est un défi, un ensemble de problèmes auxquels la société, l'école, les personnels d'éducation et les jeunes eux-mêmes doivent et peuvent trouver des éléments de réponse.* »³² La question se pose alors : comment prévenir ces maux?

Les adultes se trouvaient déjà à l'époque démunis devant cette montée de violence, la sanction ne semblait plus marcher ; ni les équipes éducatives, ni les élèves ne se sentaient respectés. Une des réponses fut de trouver des moyens de régulation des conflits³³.

³¹ GEORGEON (C), EMIN (J-C), "Violences à l'école: premières conclusions de l'appel d'offres de recherche DEP-IHESI", *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure* n°24/1996

³² "Violences à l'école: Etat des savoirs", coordonné par CHARLOT (B) et EMIN (J-C-), Armand Colin, Paris 1997

³³ SOUQUET M., "La médiation en milieu scolaire" in BONAFE-SCHMITT J.-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J.P., *Les Médiations, la Médiation*, Erès, Collection Trajets, Romainville, 1999

Une analyse sociologique de la crise du système scolaire par J.P. Bonafé-Schmitt et son équipe de recherche de l'Université de Lyon conclut : la crise de l'école n'est qu'une des facettes de la crise généralisée dans tous les secteurs de la vie sociale³⁴. L'étude met en évidence plusieurs aspects de cette crise, en tout premier lieu, l'école comme lieu d'acquisition des connaissances et de socialisation. En effet, « *l'institution scolaire a de plus en plus de mal à gérer la démocratisation de l'enseignement en raison de l'arrivée d'une population de plus en plus hétérogène, avec des niveaux de connaissance très différents.* » On n'arrive pas à résorber « l'échec scolaire » qui semble être la conséquence logique de notre système compétitif. La montée de la violence et de l'insécurité relatives témoigne de la crise de la socialisation. D'autre part, les systèmes scolaires de régulation des conflits sont en crise, témoins en sont les conflits quant au port du voile par exemple ou les mouvements des lycéens. L'équipe de Lyon fait alors l'hypothèse que « *l'institution scolaire souffre d'un déficit de régulation, car les formes traditionnelles d'autorité ne sont pas adaptées au règlement de ce type de conflit. En effet, le modèle disciplinaire repose sur l'opposition des parties et le prononcé d'une sanction qui va du blâme à l'exclusion. Ce type de règlement des conflits qui est fondé sur un modèle « conflictuel » n'est pas adapté à la nature des relations scolaires et devrait reposer sur un modèle plus « consensuel », sur la pédagogie de l'éducation, et non sur le système de la sanction*³⁵. » Les conflits ne sont pas institutionnalisés. Ils sont le plus souvent niés ou vécus comme un dysfonctionnement.

L'émergence de la médiation en milieu scolaire semble donc s'inscrire dans un courant de remise en question de l'école. Il est de plus en plus demandé à l'école d'éduquer les élèves à la citoyenneté ; la médiation, processus de gestion des conflits basé sur les principes de coopération, d'auto-détermination, de responsabilisation, de non-violence et d'éducabilité, se situe dans cette même logique. Dans l'appel d'offres de 1994 sur les questions de violence à l'école, si cinq des neuf projets retenus apportent une meilleure connaissance phénoménologique de la violence à l'école, les quatre autres tentent de répondre à la question du « traitement » de la violence³⁶. C'est le cas du projet de recherche-action de J.P. Bonafé-Schmitt sur la médiation entre élèves. Nous sommes bien ici dans une logique éducative, la médiation étant non seulement une façon de gérer un conflit présent, mais au-delà, une facette du projet éducatif.

Enfin, il nous faut ajouter que l'émergence de la médiation en milieu scolaire fait écho à celle de la médiation dans d'autres secteurs de la vie sociale, dans le monde des adultes. Elle offre un lieu d'apprentissage pour les futurs citoyens.

Comme pour tout nouveau mouvement qui va à l'encontre de la tendance majoritaire, qui représente une « contre-culture », on rencontrait alors de nombreuses résistances. Au cours des nombreuses sensibilisations que nous avons effectuées dans les années 90, nous avons bien souvent entendu : « *On ne leur laisse pas vivre leur vie d'enfants* », ou bien même : « *on leur vole leur enfance* ». Et pourtant, déjà alors, « *l'enfant sujet, être spirituel à égalité de valeur par rapport à l'adulte* »³⁷ se substitue à l'enfant objet. De nombreux élèves pensaient que les adultes ne les respectaient pas et une majorité était favorable à la création de « lieux d'écoute »³⁸. Nous remarquons également, au cours de nos formations, la peur de certains adultes de la communauté éducative de perdre leur d'autorité, voire leur pouvoir. Les enseignants nous pointaient aussi les limites de la

³⁴ BONAFE-SCHMITT (J-P) « La médiation Scolaire: une technique de gestion de la violence ou un processus éducatif? », *Les Cahiers de la Médiation*, Boutique de Droit de Lyon, Avril 1996

³⁵ ibidem

³⁶ CHARLOT (B), EMIN (J-C) « *La violence à l'école: état des savoirs* », Armand Colin, Paris, 1997

³⁷ DOLTO (F) « *La cause des enfants* », R. Laffont, Paris, 1985

³⁸ BONAFE-SCHMITT (J-P) « *La médiation Scolaire: une technique de gestion de la violence ou un processus éducatif?* », op. cit.

médiation qui ne « marcherait » que dans les conflits mineurs entre élèves non-violents. Dans notre esprit de médiateur, cet aspect ne nous semblait pas poser problème, dans la mesure où cet espace procurait un lieu d'éducation à la citoyenneté.

N'oublions pas non plus, parmi les voix contre, que certains voyaient un danger dans ce mouvement. La gestion coopérative des conflits interpersonnels pourrait bien masquer les problèmes plus graves de notre société, en prétendant que les problèmes ne sont qu'entre les individus, notamment les élèves. Il pourrait bien s'agir alors d'une forme de contrôle social qui viserait à la pacification des esprits³⁹.

Malgré ces résistances et ces limites, la médiation en milieu scolaire semblait donc alors progressivement trouver sa place dans un mouvement à la fois psychologique et sociologique de remise en question de l'école, tout en apportant des éléments de réponse à la crise à laquelle notre société avait à faire face. Elle semblait être en train de prendre son essor. En 1998, on pouvait dénombrer plusieurs dizaines d'expérience en France.⁴⁰

b. Depuis une dizaine d'année

Les choses n'ont pas pris le cours que nous espérions à l'époque. En effet, nous sommes entrés avec les années 2000 dans une ère d'augmentation de la violence existante, d'apparition de nouvelles formes de violence, et la réponse des différents gouvernements n'a pas été dans le sens que les fervents de la médiation et les militants de la non-violence espéraient. Au cours des années, des études statistiques ont été commandées. Nous avons assisté au développement d'un système plus répressif et sécuritaire, qui n'a pas inclus l'approche-médiation telle que nous l'entendions, à savoir une responsabilisation des acteurs, notamment des élèves. Les médiateurs adultes mis en place, sont au moins autant des agents de surveillance que des médiateurs.

Le nombre d'incidents de violence a augmenté ainsi que leur gravité. L'absentéisme a atteint des niveaux très élevés, notamment dans les quartiers défavorisés. On adopte désormais le terme de « décrochage scolaire », jusqu'alors employé en Belgique. Le harcèlement moral, même s'il a toujours existé, est maintenant reconnu comme tel et devient de plus en plus fréquent.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place par l'Etat français tenter de comprendre et éradiquer ces problèmes. Nous décrivons les principaux ; concertations, comités, délégations ministérielles. Tous proposent un diagnostic en premier lieu.

Le Comité National de lutte contre la violence à l'école⁴¹ :

Créée le 19 octobre 2000, cette structure a pour mission « *d'identifier et d'analyser les phénomènes de violence à l'école et de proposer, [...] les réponses propres à lutter contre ces phénomènes.* » On peut lire aussi qu'« *il est informé des bilans concernant la violence scolaire et des actions mises en œuvre dans les établissements* ». Le Comité dépend du Ministère de l'Education Nationale, il comprend de nombreux professionnels de terrain, enseignants, Conseillers Principaux d'Education, chefs d'établissement, inspecteurs, et un enseignant-chercheur de renommée, Eric Debarbieux.

Il comprend aussi des professionnels dépendant du Ministère de la Justice (Procureur de la République, représentant du département de la Protection Judiciaire de la Jeunesse),

³⁹ PALVICH (G) "The power of community mediation: government and formation of self-identity", *Law and Society*, 1996, cité par BONAFE-SCHMITT (J-P) en coll. "La Médiation Scolaire: Etude comparative France-Etats-Unis", op.cit.

⁴⁰ SOUQUET M., "La médiation en milieu scolaire" in BONAFE-SCHMITT J.-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J.P., *Les Médiations, la Médiation*, op. cit.

⁴¹ Publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et du Ministère de la Recherche, n°38, 26 octobre 2000

du Ministère de l'Intérieur (représentants de la Police), du Ministère de la Ville, du Ministère de la Défense (Gendarmerie), du Ministère de la Jeunesse et des Sports, d'élus locaux, de représentants de Parents d'Elèves et de représentants d'élèves.

Une volonté donc de mettre un groupe diversifié et qualifié au service de la prévention de la violence à l'école.

Le Comité considère que la prévention de la violence dans les établissements scolaires renvoie d'abord à la sécurité des personnes et des biens. D'autre part, il souligne l'importance de la responsabilisation des jeunes, notamment en les investissant de responsabilités précises et en les informant de leurs droits et obligations. D'une manière générale, les élèves doivent être considérés « *à la fois comme objets et partenaires de l'action éducative* ». Par contre, aucune mention n'est faite d'apprentissage spécifique aux méthodes de gestion des conflits. Et nous nous demandons ce que 12 ans plus tard, il reste des initiatives prises par le Comité.

Les recensements de la montée de la violence continuent et, après une pause d'environ neuf ans, de nouvelles initiatives prennent forme.

Les Etats Généraux de la sécurité à l'Ecole⁴² :

Suite à plusieurs graves incidents dans des établissements scolaires, au printemps 2010, le gouvernement a pris l'initiative d'organiser des Etats Généraux de la sécurité à l'Ecole à Paris.

On peut lire sur le site de l'Education Nationale : « *Ils apporteront un éclairage sur les causes, les définitions et les évolutions de la violence en milieu scolaire et permettront de proposer des réponses multiformes sur ce sujet complexe. Un conseil scientifique est chargé d'apporter une expertise dans le cadre de ces deux jours d'échanges et de réflexion. Ces états généraux auront une dimension interministérielle.* »

Notons que, bien que des « réponses multiformes » soient attendues, le titre choisi pour ces journées de réflexion est bien la sécurité.

Il est à noter également que, deux mois avant que ces Etats Généraux aient lieu, la Défenseure des enfants écrit dans un communiqué de presse qu'elle « *estime indispensable que soient prises en compte dans les futurs Etats Généraux sur la sécurité à l'école les propositions faites par les collégiens et lycéens lors de sa consultation nationale « Parole aux jeunes* » »⁴³

Les recommandations émanant des jeunes méritent d'être citées :

- 1) *Augmenter les postes de surveillants et d'éducateurs,*
- 2) *Créer des lieux d'accueil, des lieux d'écoute et d'accompagnement (personnels dédiés à l'écoute, temps de parole avec les élèves pour mettre à plat les problèmes, soigner les auteurs de violence),*
- 3) *Instaurer des médiateurs de vie scolaire chargés de lutter contre la violence et d'améliorer la communication entre les élèves (former des jeunes adultes à parler aux jeunes, instaurer des rencontres avec des jeunes violents « repentis »),*
- 4) *Développer la formation autour de la violence (cours d'éducation civique, cours de découvertes des différentes cultures, formations à la maîtrise de soi, cours de communication, jeux de rôles autour de la violence, aider les jeunes en souffrance,...),*
- 5) *Renforcer l'autorité des professeurs et des conseillers principaux d'éducation. Aider et accompagner les parents dans leur rôle d'éducation et leur fonction d'autorité.*

⁴² Site du Ministère de l'Education Nationale, <http://www.education.gouv.fr/cid50830/etats-generaux-securite-ecole.html>,

⁴³ La Défenseure des Enfants, "Violences en milieu scolaire", *Communiqué de Presse*, 17 février 2010

Le communiqué de la Défenseur des enfants se termine ainsi : « *il convient d'éviter les réponses à dominante sécuritaire au détriment du nécessaire investissement dans la médiation et l'éducation en milieu scolaire, comme le préconise l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant.* »

Ce communiqué est un véritable appel à l'approche-médiation, tout en ne négligeant pas l'aspect sécuritaire. Et notons qu'il s'agit de la parole des jeunes.

Des chercheurs du monde entier participent à ces Etats Généraux et enrichissent notre compréhension de la violence, notamment Eric Debarbieux et David Farrington. Les facteurs qui favorisent la violence des jeunes sont multiples : facteurs personnels, style parental (répressif, brutal, incohérent), exclusion sociale.

Une des pistes de « traitement » serait de former les enseignants : c'est d'ailleurs ce que propose Daniel Favre⁴⁴.

Cinq orientations sont données à la suite des Etats Généraux :

« 1) *Mesurer la violence et le climat dans les établissements scolaires : l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) sera complétée par de nouveaux indicateurs, déclinée à l'échelle départementale et publiée chaque trimestre. Une enquête nationale de victimisation sera réalisée en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance.*

2) *Construire une nouvelle politique de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale : la formation initiale, la formation pendant l'année de stage des professeurs nouvellement recrutés et la formation continue intégreront des modules spécifiques consacrés à la gestion des conflits, à la prévention de la violence et à la tenue de classe. Les établissements les plus exposés se verront proposer des formations sur site. Enfin, un accompagnement systématique des personnels victimes de violences sera assuré au sein de l'établissement.*

3) *Renforcer le plan de sécurisation des établissements scolaires : le Ministre va en particulier doubler les effectifs des Equipes Mobiles de Sécurité dans les académies les plus exposées à la violence et développer le partenariat entre l'Éducation nationale et la Justice, avec la désignation de magistrats référents.*

4) *Responsabiliser les acteurs et redonner du sens aux sanctions scolaires : le ministre a souligné la nécessité de réaffirmer la règle au cœur de la vie scolaire. Une charte des bonnes pratiques fixera les règles élémentaires de civilité et de comportement et sera déclinée dans les règlements intérieurs. Les élèves perturbateurs pourront être sortis de la classe et placés dans des structures adaptées, aussi longtemps que nécessaire. Dans les cas les plus flagrants où les parents n'assument plus leurs responsabilités, les sanctions en matière d'allocations familiales seront rendues effectives, comme la loi le permet.*

5) *Engager des actions ciblées dans les établissements les plus exposés à la violence : le Ministre entend substituer aux dispositifs existants une nouvelle cartographie des établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat et de violence. □ Un nouveau programme, baptisé CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) sera créé et expérimenté dans une centaine d'établissements à la rentrée prochaine, avant d'être étendu à la rentrée 2011. Ce programme se caractérisera par des innovations dans le champ de ressources humaines, avec un effort porté sur la stabilité des équipes, dans le champ de la pédagogie avec un large recours aux expérimentations permises par la loi, et enfin dans le champ de la vie scolaire avec la désignation d'un préfet des études pour chaque niveau.* »

⁴⁴ FAVRE D., *Transformer la violence des élèves*, Ed. Dunod, 2007

Cette approche, dans son intention en tout cas, porte sur les trois volets : sécurité, prévention, éducation. Nous ne pouvons que la saluer.

Cependant, le bilan établi après un an montre que certaines actions sont engagées, notamment mesurer les actes de violence et les actions sécuritaires ; par contre les actions de formation n'ont pas été mises en place.

Il nous semble qu'une fois de plus les actions éducatives soient plus ou moins parties aux oubliettes.

Premières assises nationales sur le harcèlement à l'École :

Ce colloque, organisé en mai 2011, s'est inscrit dans la continuité des Etats Généraux de la sécurité à l'école. L'objectif était de proposer des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement à l'école.

Suite à ces assises, un plan d'actions est mis en place : une grande campagne pour lutter contre le harcèlement à l'École est lancée à la fin du mois de janvier 2012. □ Cette campagne est élaborée avec des pédopsychiatres, Marcel Rufo et Nicole Catheline, des experts du harcèlement et des violences scolaires, principalement Eric Debarbieux, le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Monique Sassier, ainsi que l'inspection générale de l'éducation nationale. L'objectif est triple : sensibiliser, interpellier et mobiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, infirmières scolaires...) pour faire de la lutte contre le harcèlement à l'École l'affaire de tous.

Bien sûr, cette campagne est de toute importance ; elle vise, nous semble-t-il, l'action une fois que le harcèlement est en place. En même temps, aucune mention n'est faite de la prévention que l'on peut en faire, notamment par la médiation.

La Délégation ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire⁴⁵ :

C'est la toute dernière née des initiatives gouvernementales, fin 2012, changement de gouvernement oblige...

Dirigée par le professeur Eric Debarbieux, spécialiste des violences en milieu scolaire, en particulier le harcèlement, la délégation est composée de dix membres permanents et d'un comité scientifique d'une trentaine de membres. Rattachée à la Direction générale de l'enseignement scolaire, ses bureaux sont installés dans des locaux à proximité de la Médiatrice de l'éducation nationale.

Premier signe d'espoir.

La délégation est une structure pérenne qui associe connaissance scientifique et action. Deuxième signe d'espoir.

Elle exerce ses missions autour de six axes :

- 1) *Aider au repérage et à l'observation des phénomènes de violence en milieu scolaire : violences verbales, symboliques, physiques, harcèlement, jeux dangereux... L'objectif est de parvenir à stabiliser le climat scolaire au niveau national en travaillant avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et les équipes de recherche.*
- 2) *Informier en réalisant des synthèses des connaissances scientifiques : ces synthèses cibleront l'étendue et les causes des phénomènes de violence ainsi que les différentes stratégies et programmes de lutte mis en œuvre. La délégation devra organiser et promouvoir des séminaires, conférences et rencontres scientifiques de*

⁴⁵ Lien internet : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/installation-de-la-delegation-ministerielle-chargee-de-la-prevention-et-de-la-securite->

- niveau international pour faire un point régulier sur l'avancée des recherches.*
- 3) *Conseiller pour diriger l'action publique, tant sur le plan des réponses en matière de prévention que des réponses pédagogiques (prévention de conflit et médiation scolaire), matérielles (sécurisation des locaux, etc.), réglementaires et juridiques apportées en cas d'incident. Les victimes seront mieux prises en charge et une attention particulière sera apportée à la gradation du régime de sanctions (pédagogiques, administratives, judiciaires) appliquées aux agresseurs.*
 - 4) *Former : en liaison avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, la délégation s'impliquera dans la formation initiale et continue des personnels scolaires.*
 - 5) *Fédérer et impulser des actions : la délégation aura en charge la coordination et le suivi des actions des Equipes Mobiles de Sécurité, des assistants chargés de prévention et de sécurité, en lien avec les services de la direction générale de l'enseignement scolaire. En plus de l'évaluation des outils existants, des guides d'action pratique à destination des établissements scolaires, expérimentés sur le terrain (comme la médiation par les pairs) avec des établissements volontaires et édités en lien avec le Scérén (Services culture, éditions, ressources pour l'Education nationale), seront réalisés. Enfin, elle diffusera les pratiques exemplaires repérées sur le terrain, avec des associations.*
 - 6) *Suivre et prévenir les agressions subies par les personnels : l'objectif est de mieux connaître les agressions subies dans les établissements en mettant en place des enquêtes régulières. Les victimes seront ainsi prises en charge dès le signalement de l'agression, suivies et accompagnées pour prévenir tous risques psychosociaux.*

Comme tous les autres dispositifs mis en place, celui-ci cherche à faire un diagnostic. Cependant, si nous étudions attentivement les missions de cette délégation, nous pouvons repérer un certain nombre de points qui n'existaient pas dans les précédents dispositifs et qui nous donnent un espoir à l'approche médiation :

- le diagnostic incluant une observation plus détaillée des phénomènes de violence,
- une information aux équipes éducatives sur les connaissances scientifiques,
- le conseil sur les réponses pédagogiques à donner, avec des réponses sur les trois plans, prévention, pédagogie, dont la médiation scolaire, et sécurité,
- la formation interne des enseignants, initiale et continue,
- l'impulsion d'actions innovantes, dont la médiation par les pairs, et la diffusion de pratiques exemplaires
- la prévention des risques psycho-sociaux.

Notre âme de médiateur est touchée par ce nouvel élan. Et nos contacts avec des membres de cette Délégation confirment cet espoir. Ceci est d'autant plus vrai que le professeur Eric Debarbieux a pris soin d'inclure dans cette délégation des personnes du terrain qui pratiquent la médiation avec leurs élèves.

En conclusion, on peut dire que depuis 20 ans maintenant, la montée progressive de la violence à l'école et des événements inquiétants ont amené un certain nombre de gouvernements à apporter des réponses, à mettre en place des dispositifs. Le plus souvent ces dispositifs avaient pour objectif, d'un côté de mesurer, de l'autre d'amener la sécurité. Quand la prévention était une volonté, elle n'a pas toujours été suivie des faits, notamment pour ce qui est de la formation des enseignants. Quand à l'aspect éducatif, il a été jusqu'à récemment laissé de côté, ainsi que l'approche médiation.

c. Et demain ?

Ce que nous espérons, c'est que la Délégation Ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences scolaires va avoir des moyens à la mesure de ses intentions ; elle pourra ainsi mettre en place un plan d'actions équilibré entre sécurité, prévention et éducation.

Et pourquoi pas introduire dans les programmes, une réelle éducation à la responsabilité, à la citoyenneté, « au mieux vivre ensemble », tout en assurant bien sûr la sécurité des établissements scolaires ? Ce pourrait être fait notamment dans le cours d'éducation civique dans le secondaire, et dans celui de morale au primaire, cours qui a été rétabli officiellement en septembre 2011.

Il existe d'ailleurs déjà une possibilité officielle, depuis 2006, avec l'introduction du *socle commun des connaissances et des compétences* dans le code de l'Education. Comme l'explique J. C. Dhavernas, enseignant et médiateur⁴⁶, ce socle prévoit la mise en place d'un parcours civique de l'élève, « *constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements* ». Le parcours a pour but de « *favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence* ». Le texte mentionne aussi des capacités à acquérir : « *Evaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive* » et des attitudes qui fondent la vie en société, notamment « *la volonté de résoudre pacifiquement les conflits* ».

Chacun pourra remarquer les points communs avec la médiation et la formation à celle-ci.

La médiation sous toutes ses formes, à la fois des instances de médiation, par les pairs, par les adultes, et aussi l'approche-médiation, nous semble la voie indispensable pour modifier la culture de l'école et apporter une réponse éducative à la montée de la violence. En attendant, nous allons considérer les projets existant.

3. Approches et pratiques

a. Les projets de médiation en milieu scolaire :

Comme nous l'avons mentionné plus haut, peu de projets sont institutionnalisés et ils sont le plus souvent issus d'initiatives individuelles et expérimentales.

Toutes les classes d'âge sont concernées, de la maternelle à l'université ; cependant le plus gros des demandes provient des établissements scolaires secondaires, les « collèges » qui accueillent les 11-15 ans. La raison en est que c'est dans cette classe d'âge que les incidents violents sont les plus marqués. Et les établissements font en général appel aux professionnels quand leurs réponses internes ne suffisent plus. Pourtant nous pensons que la prévention serait nécessaire dans tous les établissements scolaires.

Pour ce qui est des moyens, il n'y en a point. Les enseignants ou autres personnels de l'Education Nationale (Directeurs d'établissement, Conseillers Principaux d'Education, Travailleurs Sociaux, Infirmiers, Médecins, ...) qui initient ce type de projet le font en plus de leur temps de travail, sans aucune reconnaissance financière ou décharge d'heures. Des heures supplémentaires effectives peuvent, dans certains cas, être attribuées à des enseignants, mais pas à des Conseillers Principaux d'Education, spécificité française, qui

⁴⁶ DHAVERNAS J-C. *La médiation scolaire par les pairs*, mémoire de Master 2 professionnel, Sciences de l'Education, Institut Supérieur de Pédagogie, Paris, 2012

ont en charge la vie scolaire et donc la médiation qu'ils pratiquent souvent de par leur mission, mais sans formation spécifique pour la plupart.

Dans la mesure où les expériences de médiation par les pairs dans un même établissement scolaire ont été largement décrites^{47 48 49 50}, nous avons fait le choix d'évoquer des projets qui nous sont apparus comme réellement innovants.

b. Quelques projets innovants :

Nous nous pencherons sur trois projets : la médiation pour les élèves d'un établissement primaire par des médiateurs élèves d'un collège (établissement secondaire pour les 11-15 ans), la médiation famille-école et le spectacle interactif de médiation.

La médiation pour les élèves primaires par des médiateurs élèves du secondaire⁵¹ :

Ce projet a été initié par Ida Naprous, professeur d'Histoire, Géographie et Education Civique dans un Collège de Paris, situé en Zone d'Education Prioritaire. Elle s'est formée à la médiation et a récemment été nommée membre de la mission à la Délégation Ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, cette nomination fait partie des espoirs que nous avons pour le futur, dans la mesure où Ida Naprous est enseignante et a une formation universitaire et une pratique de la médiation.

A la rentrée 2004, Ida Naprous a proposé à la Direction de son Collège d'animer un atelier hebdomadaire de médiation par les pairs. Dès 2007, une permanence de médiation tenue par les médiateurs collégiens a été ouverte dans une école primaire du même réseau, en co-animation avec un médiateur adulte.

Deux aspects innovants existent donc dans cette expérience :

- les médiateurs viennent d'un autre établissement dans lequel la plupart des jeunes élèves seront inscrits lorsqu'ils quitteront l'enseignement primaire, ce qui permet d'infuser la culture médiation,
- un adulte médiateur travaille en co-médiation avec les élèves médiateurs.

Des élèves du collège participent bénévolement à des ateliers médiation hebdomadaires, ouverts sur un temps périscolaire, au cours desquels tous les aspects du conflit et de sa gestion non violente sont abordés, principalement par des mises en situation. A la fin de l'atelier, l'apprentissage à la médiation formelle prend place. Certains élèves choisissent de devenir médiateurs.

L'école primaire où les collégiens médiateurs apportent leurs services est une école pour les élèves en difficulté de socialisation et d'apprentissage.

« Deux ou trois apprentis-médiateurs effectuent la médiation selon les procédures apprises. Pendant la médiation, la médiatrice-formatrice supervise et aide les jeunes médiateurs quand la discussion tourne en rond ou le questionnement est en panne. La résolution d'un conflit nécessite une, voire deux séances parfois. L'accord trouvé par les médiateurs consiste en un engagement écrit à ne plus se bagarrer, ne plus insulter, ne plus

⁴⁷ DIAZ B., LIATARD-DULAC B., *Contre-violence et mal-être: la médiation par les élèves*, op.cit.

⁴⁸ SOUQUET M., "La médiation en milieu scolaire" in BONAFE-SCHMITT J.-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J.P., *Les Médiations, la Médiation*, op.cit.

⁴⁹ BONAFE-SCHMITT J.-P., *La médiation scolaire par les élèves*, op.cit.

⁵⁰ CONDETTE S., NONIN C., BLASZCZYK L., « La médiation par les pairs », In HUGON M.-A., PEZEU G., BORDES V. (dir.), *Eduquer par la diversité en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2010

⁵¹ NAPROUS I., *La médiation avec des élèves : une expérience originale de socialisation et d'apprentissage*, Document dactylographié, décembre 2012

jouer à des jeux dangereux. Les médiateurs signent à leur tour. Parfois ils demandent à revoir les médiateurs pour s'assurer que l'engagement est durable. »

Le bilan de cette expérience est dans son ensemble positif. *« La médiation contribue à l'amélioration du climat du collège, à une meilleure intégration dans l'école, un changement de regard du jeune vis-à-vis de l'adulte, enfin un progrès sensible pour les élèves en difficultés dans les résultats des apprentissages. »* A l'école primaire, tous les adultes sont satisfaits, la Directrice, les enseignants et les parents.

Les médiations ont un effet durable, puisque très peu d'élèves reviennent en médiation. *« Effet positif aussi sur les collégiens médiateurs, qui acquièrent des habiletés d'écoute, de communication, peu enseignées ou valorisées par l'école. De même sur les collégiens qui ont eu une médiation, ... »*

Cependant, Ida Naprous note les limites de la médiation : *« l'indifférence des enseignants du second degré pour développer la médiation, le faible écho donné par l'Institution, même si elle en reconnaît l'intérêt. En ce qui concerne les élèves médiateurs, la difficulté est le regard des autres, et donc la légitimité que leurs pairs leur accordent pour intervenir dans leurs conflits. »*

Au travers de cette initiative, on peut repérer tous les effets positifs de la médiation et en même temps on peut voir que le projet se heurte au manque de reconnaissance et d'institutionnalisation.

La médiation école-famille :

La médiation école-famille, aussi nommée famille-école, peu importe, a pour objectif d'améliorer la relation ou tout simplement d'établir des relations entre les familles et l'école dans le but de prévenir le décrochage scolaire et de favoriser la réussite scolaire. Il existe quelques expériences en France, notamment dans des Zones d'Education Prioritaire, menées par des médiateurs familiaux.

Coralie Hélias-Lavergne est médiatrice familiale, recrutée comme médiatrice école-famille à la Ligue de l'Enseignement dans le département des Yvelines en banlieue parisienne. Elle décrit son expérience⁵². Comme l'autre médiateur, elle est salariée et son activité est diversifiée.

Elle pratique des médiations individuelles, de la maternelle à la terminale, à la demande d'un membre de la famille (parent ou jeune) ou de l'institution (principal, professeur, travailleur social ou Conseiller Principal d'Education, ...). Les problématiques peuvent être organisationnelles ou relationnelles. Par exemple :

- l'école n'arrive plus à joindre une famille, ce qui peut être dû à une rupture culturelle,
- un parent ne comprend pas une décision de l'établissement scolaire, souvent par méconnaissance du fonctionnement,
- un élève se plaint d'une difficulté relationnelle avec l'un de ses enseignants,
- il existe un décrochage scolaire,
- il y a un besoin de discussion au sujet d'une orientation.

Dans ces situations, la médiatrice pratique une médiation formelle, dans la posture de médiateur.

La médiatrice école-famille pratique aussi des médiations collectives, appelées médiations ciblées ; elle peut être sollicitée par un ou plusieurs parents autour d'un conflit avec des enseignants, ou bien par l'équipe éducative dans une classe qui pose des difficultés.

⁵² HÉLIAS-LAVERGNE C., "La médiation école-famille: expérience d'une médiatrice familiale en milieu scolaire", *Odyssée, le journal de la FENAMEF*, n°1, juin 2011

La médiatrice organise aussi des groupes de parole de parents, appelés « cafés des parents », des ateliers pour les collégiens et aussi pour les enseignants. Dans ces groupes, des échanges ont lieu sur des questions liées à la parentalité, aux représentations de chacun, au développement de capacités psycho-sociales. Les thèmes peuvent être les transitions entre les différents établissements scolaires, le parcours scolaire de l'élève, etc... Ici nous sommes dans une approche-médiation : le médiateur travaille dans l'esprit, l'éthique et avec les outils de la médiation.

Dans tous les cas, la déontologie de la médiation est respectée : impartialité, autonomie, et obligation envers la loi du médiateur, ainsi que la libre adhésion des personnes. Notons que la médiatrice parle cependant de discrétion plutôt que de confidentialité.

La médiatrice note aussi que son action se situe dans la prévention.

Nous rapportons ici un exemple de médiation collective que Coralie Hélias-Lavergne nous offre :

Médiation Groupe classe de troisième et leurs enseignants : à la demande de la Conseillère Principale d'Education (CPE) nous avons été sollicités afin de rencontrer un groupe classe, lequel avait semble-t-il de multiples revendications ; et dont les motivations à travailler semblaient faiblement investies au profit d'une ambiance générale de bavardage sur des questions de vie qu'elles soient d'ordre privé comme public. Nous avons donc rencontré d'abord ce groupe volontaire afin d'évaluer ensemble les tenants, selon eux de la situation. Rapidement, ils ont mis en avant leur souhait de pouvoir confronter leur point de vue à celui de certains enseignants, s'assurant à plusieurs reprises que le médiateur serait là, au motif que « les élèves ne savent pas ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent (ils=les enseignants) ». Nous avons découvert un groupe animé et très soudé qui a bien voulu réfléchir aux améliorations qu'ils pouvaient apporter à leur situation d'ores et déjà.

Par la suite, nous avons proposé une rencontre au groupe des enseignants de cette classe. Ils ont accepté et nous leur avons fait part de la proposition des élèves. Une confrontation pour eux était possible dans le sens où ils se trouvaient également dans une situation d'impasse quant au travail possible à effectuer avec ces jeunes élèves.

Nous pouvons alors avoir une image de la situation telle que les interprétations des comportements et productions des élèves par les enseignants et des enseignants par les élèves mettraient en évidence un écart relevant d'une logique des relations peut-être construites socialement différemment.

Une rencontre entre les enseignants et les élèves a bien eu lieu. Il y fut discuté effectivement de la manière dont chacun pouvait interpréter l'autre. La question de l'affectif dans la relation enseignant-élève, en référence aux tristesses sinon tracas que causaient ces dysfonctionnements, fut interrogée de part et d'autre. Ce contexte relationnel plus démocratique ne fut pas sans poser de problème à certains enseignants, tandis que certains élèves ont eu le courage de manifester leur point de vue au sein de ce grand groupe, même si parfois radicalement.

Chaque rencontre débuta par la présentation du cadre dans lequel nous allions évoluer : lieu, date, durée, ce qui fait que nous sommes ici, présentation de la médiation et de ses règles de « jeu », matériel et utilisation, tour du groupe, et début des échanges spontanés sinon initiés par le médiateur au travers d'une question ouverte. L'idée est bien que chacun puisse s'exprimer librement sur ce qui fait difficulté ou insatisfaction. Cependant,

deux points de vigilance pour nous médiateur furent à retenir dans cette situation. Premièrement, l'anxiété que cette rencontre a pu générer de part et d'autre. Mal assurés (positionnements défensifs), certains ont pu en quelque sorte la rejeter dans l'après coup. Deuxièmement, la médiation comme lieu de réassurance et de confrontation est une démarche qui demande d'être envisagée dans le temps. Comment l'intégrer au fonctionnement de chacun, entendu ici durant une année scolaire ?

Une évaluation est en cours afin de considérer les opinions de chacun et d'envisager la poursuite de ces rencontres ou non et particulièrement en fonction des effets à courts termes impactés. D'ores et déjà, la CPE de la classe note une diminution du nombre de sanctions. Cette classe certes reste revendicative mais de manière sensiblement plus démocratique. Par ailleurs, il est à noter qu'un temps d'heure de vie de classe, avec le médiateur et le professeur principal, a été retenue lors de la dernière rencontre, afin d'échanger autour de l'orientation et de leur dernier trimestre. »

Dans ce projet, on peut voir l'importance de la médiation école-famille pour améliorer les relations entre les différents adultes responsables des élèves. Cette instance de médiation permet de façon concrète de rapprocher deux cultures, celle de la famille et celle de l'école, qui sont devenues parfois très éloignées.

Spectacle interactif de médiation⁵³ :

L'association ARP (Association Ressources Pédagogiques pour une culture de non-violence) dont l'objectif est de favoriser l'instauration de relations de paix et d'entraide par la recherche, la diffusion et la pratique d'outils pédagogiques facilitant leur apprentissage, a conçu un spectacle « Rififi et médiation » qui est joué avec succès depuis l'an 2000.

Selon l'un des créateurs, acteurs et formateurs en gestion des conflits, le spectacle en 13 ans aura touché près de 20 000 enfants du primaire. Beaucoup plus que n'aurait pu le, faire une série de formations.

Les formateurs qui ont conçu ce spectacle l'ont fait en s'inspirant de situations vécues par des élèves qu'ils formaient à la gestion coopérative des conflits à l'école.

On peut lire sur le site :

« Ce spectacle interactif a plusieurs objectifs :

- 1) Montrer qu'il est possible à chacun d'apprendre à :*
 - gérer des conflits sans violence et sans injustice grâce au processus de la médiation,*
 - communiquer de façon à s'affirmer tout en respectant l'autre,*
 - coopérer avec avantages mutuels,*
 - écouter l'autre sans interpréter ni déformer ses paroles,*
- 2) Responsabiliser les enfants par rapport aux conflits qu'ils vivent avec leurs camarades,*
- 3) Permettre la réflexion des équipes éducatives, impulser un projet de prévention de la violence.*

Par ailleurs, ce spectacle permet de recadrer les notions et la pratique de la médiation, dans les écoles où se pratique la médiation par les pairs sans formation préalable. »

Dans une première scène, deux clowns jouent des conflits et sont aidés par un troisième qui met en place une médiation avec le support de la valise « médiation » qui contient notamment des écriteaux sur les étapes de la médiation. Une pochette en forme de cœur

⁵³ Site internet : rififi.meditation.free.fr

contient des étiquettes « émotions » parmi lesquelles les acteurs peuvent choisir celle qui leur convient. Dans la deuxième scène, des enfants sont invités à jouer les médiateurs en co-médiation, par la même approche, avec l'aide, si besoin est, du clown médiateur. Enfin la troisième scène montre que l'on peut utiliser les outils de la valise médiation pour gérer ses propres conflits, pour « être son propre médiateur » en quelque sorte.

A la fin du spectacle, un marque-page mémo est offert à chaque enfant et un dossier contenant des informations sur la médiation, des conseils pour fabriquer une valise médiation et des ressources complémentaires, est remis à l'équipe éducative.

Il nous semble que pour un budget relativement modeste, les retombées peuvent être importantes. Nous avons personnellement assisté à un spectacle dans une salle des fêtes où les spectateurs étaient des familles. Nous avons entendu plusieurs parents qui voulaient aussi appliquer ces méthodes à la maison. Ce spectacle ludique nous semble permettre un réel apprentissage à la gestion coopérative des conflits et à la médiation.

4) Evaluation des résultats :

Il existe peu de recherches en France, et toutes portent sur la médiation par les pairs. Les premières évaluations étaient informelles, descriptives, basées plus sur des impressions subjectives que sur des éléments objectifs^{54 55}. Les effets étaient ressentis comme plutôt positifs, notamment sur le climat de l'école. Les adultes constataient que les élèves médiateurs faisaient de nombreuses médiations informelles et que les élèves qui avaient participé à une médiation en apprenaient quelque chose qu'ils utilisaient immédiatement dans d'autres situations. L'aspect éducatif de la médiation est très vite apparu. Cependant, ces évaluations faisaient ressortir la fragilité des projets dont la pérennité dépendait de quelques personnes de la communauté éducative très impliquées, voire militantes, alors que la plupart du corps enseignant était plutôt sceptique.

Des recherches plus conséquentes, les seules universitaires d'ailleurs, ont été menées par Jean-Pierre Bonafé-Schmitt et son équipe de recherche. Il s'agit toujours de recherches-actions.

La toute première recherche a été réalisée dans des établissements primaires et secondaires (Collège et Lycée) situés dans une même Zone d'Education Prioritaire, l'une dans la région de Rouen, l'autre de Lyon⁵⁶. L'hypothèse de départ est que « *la réussite d'un projet de médiation scolaire nécessite aussi bien une certaine institutionnalisation au niveau des établissements concernés qu'une inscription dans le temps.* »

L'intervention des médiateurs se fait dans les conflits interpersonnels, concernant essentiellement des atteintes à la personne et des problèmes de comportements. La plupart des médiations sont initiées par des adultes de la communauté éducative, une minorité par les élèves eux-mêmes.

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt note certaines difficultés, notamment dans l'ancrage et le développement de l'activité médiation : la communauté éducative n'est pas toujours suffisamment impliquée, la légitimité des médiateurs auprès des élèves et de la communauté éducative est souvent faible et en conséquence la médiation formelle est peu courante, contrairement aux médiations informelles.

Les actions des médiateurs donnent lieu à des réparations symboliques et des accords de

⁵⁴ DIAZ B., LIATARD-DULAC B., *Contre-violence et mal-être: la médiation par les élèves*, op.cit.

⁵⁵ SOUQUET M., "La médiation en milieu scolaire" in BONAFÉ-SCHMITT J.-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHE J.P., *Les Médiations, la Médiation*, op.cit.

⁵⁶ BONAFÉ-SCHMITT, J.-P., *La médiation scolaire par les élèves*, op. cit.

médiation établis sur des règles de comportement. Cependant, Jean-Pierre Bonafé-Schmitt note que le processus de médiation ne peut pas s'évaluer uniquement en fonction de l'issue, comme une réconciliation. Certaines médiations se terminent sur un constat de désaccord et les élèves décident de ne plus se parler, par exemple.

« *La médiation, ce n'est pas simplement une technique de gestion des conflits, c'est aussi un processus d'apprentissage de nouvelles formes de sociabilité.* » Cet aspect est difficile à évaluer, surtout avec le peu de recul, note J.P. Bonafé-Schmitt en 2000.

En conclusion, il note aussi la pesanteur des logiques institutionnelles et la difficulté à institutionnaliser la médiation à l'Education Nationale.

En 2003, une autre recherche-action est effectuée dans l'Académie de Grenoble, après trois ans d'expérimentation de la médiation par les pairs dans cinq établissements scolaires d'un même Réseau d'Education Prioritaire⁵⁷. Cette recherche visait à vérifier si la médiation pouvait contribuer à modifier les représentations et les comportements des élèves médiateurs, notamment ceux dits à « problèmes ».

Dans la conclusion, on peut lire : « *Il ressort de cette évaluation à trois ans que la dimension éducative de la médiation varie d'une manière importante en fonction de l'âge des élèves. C'est parmi les élèves des écoles primaires et du collège que l'on mesure le mieux les changements intervenus chez les médiateurs avec l'amélioration de l'estime de soi, le développement de capacités personnelles (esprit d'ouverture, tolérance...), mais aussi, l'amélioration du comportement, notamment chez les élèves dits à « problèmes ». La participation au projet de médiation a permis aussi de renforcer chez les élèves l'esprit de responsabilité, de contribuer à l'émergence de « leaders positifs » et à améliorer les relations scolaires. Les changements sont moins visibles en dehors de l'institution scolaire, seule une minorité d'élèves, ont rapporté des changements significatifs dans leurs relations avec les membres de leur famille ou les camarades de quartier. D'une manière générale, les résultats sont plutôt encourageants et démontrent que la médiation peut constituer un processus éducatif pouvant s'intégrer dans les apprentissages à la citoyenneté dans les cursus scolaires. Mais ces résultats positifs ne doivent pas dissimuler la fragilité de ces dispositifs de médiation qui relèvent d'une contre-culture et dont la pérennisation nécessite une véritable révolution culturelle au sein des établissements scolaires.* »

Il existe une autre recherche menée par l'Institut Européen de la Médiation de Thierry Dudreuilh⁵⁸, concepteur et médiateur du programme pilote de l'UNESCO sur « *l'éducation à une culture de paix et de non violence dans les établissements scolaires* », qui porte sur 12 ans de médiation par les pairs, de 1997 à 2009⁵⁹. En France, des professionnels d'horizons divers (personnels de direction, professeurs, universitaires, psychologues, médiateurs, formateurs, etc.) ont mis en place des programmes de médiation et de formation des adultes et des élèves volontaires dans des collèges de ZEP, dits « sensibles » ou classés « sites de violence », et quelques écoles primaires ou lycées. Ces programmes ont touché une quarantaine d'établissements entre 1997 et 2009.

Il ressort des évaluations trois familles de bénéfices pour les élèves :

- Un mieux-être individuel et confiance en soi de l'élève,
- Une sensibilisation à la vie sociale et une responsabilisation : prises de conscience, changements de comportement,
- Une meilleure capacité à acquérir les fondamentaux scolaires.

⁵⁷ BONAFÉ-SCHMITT J.-P., « La médiation scolaire par les pairs: une alternative à la violence à l'école », *SPIRALE – Revue de REcherches en Education*, 2006 N°37

⁵⁸ Site internet: <http://euromediation.com/iem-edu/institut.html>

⁵⁹ 1997-2009: « 12 ans de médiation scolaire – Eléments d'évaluation », Euro Médiation, document dactylographié

Le rapport conclut que la médiation apporte trois vertus pour l'école :

- Vertu préventive : proposée assez tôt, la médiation peut prévenir l'escalade du conflit,
- Vertu curative : la médiation permet de réparer l'injustice vécue par la « victime » de la situation,
- Vertu éducative : la médiation permet aux élèves de faire l'expérience de situations d'opposition ; ils apprennent à accueillir la différence, la tristesse, la souffrance, sans la violence, à respecter l'autre et soi-même.

On retrouve ici l'équivalent des trois volets : prévention, sécurité, éducation.

Une dernière recherche française mérite d'être citée, car elle est récente, de qualité et aborde la question de l'institutionnalisation⁶⁰. Elle a été réalisée dans le cadre d'études universitaires, par un enseignant formé à la médiation, J. C. Dhavernas.

La question initiale est : « *Quels éléments poussent une direction de collège à soutenir une innovation éducative comme la médiation ?* »

La conclusion est que « *décider d'un tel projet, c'est... se positionner sur la manière qu'a l'école d'exercer le contrôle social... C'est aussi provoquer un possible changement dans les postures des acteurs liées à leur identité professionnelle... Cette transversalité vient heurter la verticalité de la discipline scolaire et mettre ainsi en cause un type de relation entre l'adulte et l'élève.* » L'auteur cependant ajoute que, tant qu'elle reste optionnelle et n'est pas inscrite dans les programmes, « *la médiation scolaire par les pairs risque de connaître le sort habituellement réservé aux tentatives d'innovation sociale : sa disparition ou l'amputation d'un de ses caractères essentiels.* »

On peut remarquer au travers de ces recherches que dans l'ensemble les effets sur le climat scolaire, l'estime de soi des élèves, notamment des élèves médiateurs, l'acquisition de nouvelles façons de gérer les conflits et du mieux vivre ensemble sont positifs ; par contre la question de la reconnaissance, de la légitimité, de la pérennité, de l'institutionnalisation reste non résolue.

5) Conclusion

Le triptyque prévention / sécurité / éducation a donc du mal à trouver son équilibre dans les réponses institutionnelles à la montée de la violence.

La société est en pleine mutation, dans tous les domaines : famille, quartier, école...

« *Face à ces mutations, sans doute convient-il d'inventer d'inimaginables nouveautés, hors les cadres désuets qui formatent encore nos conduites et nos projets. Nos institutions luisent d'un éclat qui ressemble, aujourd'hui, à celui des constellations dont l'astrophysique nous apprend jadis qu'elles étaient mortes déjà depuis longtemps.* » nous dit Michel Serres⁶¹.

Certains s'appliquent déjà à « *inventer d'inimaginables nouveautés* » puisque, le 20 juillet 2011, une proposition de loi a été déposée au Sénat sur l'Education à la Résolution non-violente des conflits en milieu scolaire. Les principales dispositions consistent à intégrer dans le code de l'Education le principe suivant : « *Une éducation à la résolution non violente des conflits est mise en œuvre à tous les niveaux du système éducatif français, avec un programme prévoyant une progression, des outils et des méthodes pédagogiques adaptés à ce type d'enseignement.* » Pour ce faire, « *l'éducation à la résolution non violente des conflits est intégrée dans la formation initiale et continue des enseignants,*

⁶⁰ DHAVERNAS J.C., *La médiation scolaire par les pairs*, op. cit.

⁶¹ SERRES M., Extrait d'un discours à l'Académie Française, le 1er mars 2011

des personnels de direction et des conseillers principaux d'éducation. » La médiation par les élèves n'est pas mentionnée, mais elle apparaît dans l'exposé des motifs⁶².

Nous pensons que l'école peut devenir réellement un lieu de développement de compétences sociales à côté de compétences académiques, un lieu d'horizontalité autant qu'un lieu de verticalité. Comme l'écrit Jacques Faget : « *L'expérience montre que l'introduction des germes de la médiation dans l'institution éducative instille un peu de désordre dans les logiques disciplinaires qui assujettissent les élèves et favorise de jolies pousses démocratiques.* »⁶³

Ceci demande une modification de culture. En tout état de cause, le travail des équipes éducatives a changé : il n'est plus seulement transmission de savoir et instruction ; il s'est enrichi du volet éducation, et notamment éducation au « mieux vivre ensemble ». Et pour cet aspect de leur travail, les enseignants ne reçoivent quasiment pas de formation. Ce sera par la formation, à la fois des enseignants et des élèves que l'on arrivera à métamorphoser l'école. Pour les enseignants, lors de la formation initiale et continue, comme tel est le projet ; pour les élèves cet enseignement se doit d'être inclus de façon officielle et obligatoire dans les programmes de la maternelle à l'université.

Alors, les médiations par les acteurs eux-mêmes ne seraient plus seulement des initiatives de quelques individus ou groupes militants, comme c'est le cas depuis 20 ans, mais seraient institutionnalisées, en d'autres termes, feraient partie intégrante du projet éducatif. Une utopie ? Nous avons pu noter au cours de cette tentative d'analyse, quelques points d'espoir... et nous voulons y croire.

⁶² Texte intégral de la proposition de loi disponible sur Internet : <http://www.senat.fr/leg/pp10-769.html>.

⁶³ FAGET J., *Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie*, Erès, coll. Trajets, 2010